



Au Conseil intercommunal de l'Eparsse

PRÉAVIS N° 02/2023

Objet du préavis :

Budget de l'exercice 2024

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'EPURATION DES EAUX

ZONE PAYERNE

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les délégués des communes membres,

Conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et à l'art. 30, chiffre 1 des statuts de L'Eparse, nous soumettons à votre approbation le projet de budget pour l'exercice 2024.

Celui-ci suscite les commentaires suivants :

En référence à l'art. 3. al 1 de l'annexe 1 des statuts « Dispositions transitoires », les frais inhérents à la construction des infrastructures de L'Eparse sont répartis au prorata de la population raccordée aux STEP.

Pour ce budget 2024, l'année de référence des données est 2022, soit :

Entité/Localité	Commune	Canton	STEP	2022
Champtauroz	Champtauroz	VD	AIPG	169
Chevroux	Chevroux	VD	Chevroux	522
Corcelles-près-Payerne	Corcelles-près-Payerne	VD	Corcelles	2852
Cugy	Cugy	FR	AIPG	1874
Bussy	Estavayer	FR	AIPG	517
Franex	Estavayer	FR	AIPG	75
Morens	Estavayer	FR	AIPG	209
Rueyres	Estavayer	FR	AIPG	539
Vuissens	Estavayer	FR	AIPG	266
Fétigny	Fétigny	FR	Payerne	1181
Grandcour	Grandcour	VD	AGMV	1025
Les Montets	Les Montets	FR	AIPG	1556
Missy	Missy	VD	AGMV	386
Montagny	Montagny	FR	Cousset	2955
Nuvilly	Nuvilly	FR	AIPG	456
Payerne	Payerne	VD	Payerne	10519
Sévaz	Sévaz	FR	AIPG	319
Torny-le-Grand	Torny	FR	Torny-le-Grand	588
Treytorrens	Treytorrens	VD	AIPG	110
Vallon	Vallon	FR	AGMV	500
20	16	2	7	26'618

1 Base budgétaire

Le montant total à considérer comme base de planification budgétaire 2024 s'élève à : **CHF 10'044'998.00**

Ce montant total comprend :

- Le budget annuel des charges courantes (hors crédits d'investissement) ;
- Les dépenses projetées (avancement annuel) sur les crédits d'investissement déjà votés ;
- Les dépenses projetées (avancement annuel) sur les crédits d'investissement à venir ;

Ces 3 éléments de budget sont présentés en détail aux pts. 2,3 et 4 ci-après.

2 Budget annuel des charges courantes (hors crédits d'investissement) : **293'400.00**

2.1 Compte 9141,00 Admin. gén. - BAMO – personnel

Eléments du budget	Budget 2024	Commentaire
Secrétariat, administratif, caisse, gestion	30'000.00	Maintenu idem années précédentes
Personnel L'Eparse	38'400.00	Uniquement C. Papaux refacturé à AIPG. Pas de nouveau personnel en 2024 (D. Perrin => 31.12.24)
BAMO	100'000.00	Maintenu idem années précédentes
Frais de procédure, émoluments	30'000.00	Divers avocat + publication + SIMAP + indemnités + ...
Communications	5'000.00	Revu à la baisse car non utilisé les autres années

2.2 Compte 9141.01 Dépenses foncières (affectation, mensuration, environnement, terrains)

Eléments du budget	Budget 2024	Commentaire
Honoraires fonciers (Mensuration, Environnement, ...)	40'000.00	Géomètres, pédologues, autres frais liés à l'environnement (STEP et Réseaux)
Etudes complémentaires (labo, échantillonnages, ...)	50'000.00	Divers coordi CAD + Diagnostic installations réseau existant (AIPG, AGMV, Payerne, etc ...)

3 Dépenses projetées (avancement annuel) sur les crédits déjà votés : **3'251'598.00**

N° Préavis	Objet du préavis	Montant du préavis	Dépenses projetées au 31.12.2023		Dépenses projetées au 31.12.2024		Budget 2024
01/2020	Acquisition terrains	630'000.00	10.9%	68'684.95	100%	630'000.00	561'315.05
02/2020	Planificateur général	4'300'000.00	33.2%	1'429'514.05	65%	2'795'000.00	1'365'485.95
03/2020	Honoraires Chevroux – AGMV – Eparse	645'000.00	13.3%	85'612.05	65%	419'250.00	333'637.95
03/2020	Honoraires AIPG-Eparse	540'000.00	15.8%	85'406.50	65%	351'000.00	265'593.50
03/2020	Honoraires Corcelles-Eparse	430'000.00	11.4%	49'163.43	65%	279'500.00	230'330.58
03/2020	Honoraires Torny- Montagny-Corcelles	430'000.00	11.4%	49'163.43	65%	279'500.00	230'330.58
03/2020	Honoraires Payerne-Eparse	430'000.00	11.8%	50'595.60	65%	279'500.00	228'904.40
04/2020	PGEEr1	250'000.00	85.6%	214'000.00	100%	250'000.00	36'000.00

4 Dépenses projetées (avancement annuel) sur les crédits à venir : 6'500'000.00

N° Préavis	Objet du préavis	Montant théorique du préavis	Dépenses projetées au 31.12.2023		Dépenses projetées au 31.12.2024		Budget 2024
xx/2024	Crédit global Eparsé STEP + Réseaux	52'000'000.00	0.0%	0.00	12.5%	6'500'000.00	6'500'000.00

BUDGET DE L'EXERCICE 2024

Afin d'honorer les factures encore à venir dans le cadre du bouclage 2023, une avance à terme fixe (ATF) 2023 devra être conclue.

Celle-ci a été projetée à hauteur de CHF 880'000.00, soit le montant total des préavis relatifs au « terrain » et au « PGEer1 » (CHF 630'000.00 + CHF 250'000.00) avec un taux hypothétique de 2.50 %,

soit des intérêts projetés de CHF 22'000.00.

Ce même taux hypothétique de 2.50 % a également été retenu en vue d'honorer les dépenses projetées en 2024, soit les CHF 10'044'998.00 présentés plus haut.

Cependant, tenant compte de la dynamique des dépenses coordonnée aux charges financières annuelles, seule la moitié du montant planifié a été pris en compte dans le calcul des intérêts.

Ainsi cette ATF 2024 se présenterait comme suit :

Besoin 2024 : CHF 10'044'998.00 / 2 = CHF 5'022'499.00

Intérêts 2024 relatifs à ce besoin : 2.5% x CHF 5'022'499.00 = (arrondi sup.) CHF 125'600.00

Ces intérêts sont repris ci-dessous comme future charge annuelle additionnée aux avances à terme fixe (ATF) déjà en cours.

Dès lors, le budget annuel soumis dans le présent préavis se présente comme suit :

Charges et frais financiers liés aux avances à terme fixe (ATF) des banques : 178'853.20

Date	Echéance	Montant de l'ATF	taux %	Intérêts annuel
30.06.2020	30.06.2028	1'539'800.00	0.50	7'699.00
03.01.2023	31.12.2028	862'700.00	1.80	15'528.60
31.07.2023	31.12.2028	352'000.00	2.28	8'025.60
jj.mm.2023	31.12.2028	880'000.00	2.50	22'000.0
jj.mm.2024	jj.mm.aaaa	5'022'499.00	2.50	125'600.00

Sur la base des données de population 2022 ce budget est réparti entre les communes membres de la manière suivante :

Commune	Part en %	Budget annuel réparti
Champtauroz	0.63%	1'135.55
Chevroux	1.96%	3'507.45
Corcelles-près-Payerne	10.71%	19'163.30
Cugy	7.04%	12'591.90
Estavayer	6.03%	10'791.15
Fétigny	4.44%	7'935.45
Grandcour	3.85%	6'887.25
Les Montets	5.85%	10'455.15
Missy	1.45%	2'593.65
Montagny	11.10%	19'855.40
Nuvilly	1.71%	3'064.00
Payerne	39.52%	70'679.85
Sévaz	1.20%	2'143.45
Torny	2.21%	3'950.90
Treytorrens	0.41%	739.10
Vallon	1.88%	3'359.65
16	100.00%	178'853.20

Fondé sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués des communes membres de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'EPARSE

vu le préavis n° 02/2023 relatif au projet de budget de l'exercice 2024

ouï le rapport de la commission des finances ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

d'accepter le projet de budget de l'exercice 2024 tel que présenté par le comité de direction

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués des communes membres nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 26.09.2023

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :

La Secrétaire :

(LS)

O. Cherbuin

M.-C. Fontana